

COLLECTIF DES MOUVEMENTS POUR LE CHANGEMENT-FORCE DE DEFENSE DU PEUPLE



CMC-FDP en sigle

Commandement suprême du mouvement
Téléphones : +243821884375 ; +243975502454



DECLARATION UNILATERALE SUR LA PROTECTION DES ENFANTS ET DE L'EDUCATION DANS LES CONFLITS ARMES

Nous, « *Collectif des Mouvements pour le Changement-Forces de Défense du Peuple* », CMC-FDP en sigle, ici représenté par son porte-parole et secrétaire général ayant mandat du président ad intérim du mouvement Monsieur Jules MULUMBA, et le commandant suprême du mouvement, le Général Major Sanctus NKUBA DOMINIQUE, nous nous engageons solennellement aux termes suivants, de sauvegarder les droits des populations civiles en général et spécialement pour la protection des enfants et de l'éducation dans les zones sous notre contrôle. Cette déclaration est faite en vertu des prescrits du droit international humanitaire (DIH) relatif à la protection des enfants et de l'éducation en temps de guerres ou des conflits armés. Ainsi, notre engagement est affirmé à ce terme, afin de :

- i. Protéger les enfants contre toute forme de maltraitance, y compris les châtiments corporels tendant à violer les droits des enfants ;
- ii. Protéger les enfants et lutter contre toute action tendant à recruter ou faciliter le recrutement des enfants dans nos forces ou celles de nos alliés ou collaborateurs ;
- iii. Faciliter l'accès des enfants à l'écoles et s'assurer que l'environnement d'apprentissage des enfants soit amélioré et favorable à leur éducation ;
- iv. Lutter contre les travaux faits aux enfants et contribuer à l'éducation des enfants filles et garçons sans aucune discrimination ;
- v. Respecter et protéger les écoles ainsi que toutes autres installations y relatives, que ça soit dans les zones sous notre contrôle ou non, dans les zones ennemies ou amies, lors de nos opérations militaires ;
- vi. Respecter et protéger le personnel affecté à l'éducation et s'assurer que celui-ci exerce son métier à toute sécurité et liberté sans aucune influence et/ou ingérence de notre part ;
- vii. Ne pas s'attaquer aux installations éducatives ainsi que tous les biens y relatifs et de s'assurer que celles-ci soient en sécurité dans toutes circonstances ;
- viii. Lutter contre les violences faites aux enfants et s'assurer que les mariages précoces soient bannis dans toutes ses formes dans les zones sous notre contrôle ;
- ix. Ne pas piller ou détourner autrement des biens destinés à l'éducation et/ou à la protection des enfants quelle que soit les circonstances ;
- x. Prendre toutes les mesures préventives pour éviter l'exploitation des enfants dans toute circonstance, tant dans les heures des cours que dans la période des vacances ;
- xi. Prendre toutes les mesures possibles pour créer une sensibilité dans le traitement des questions relative à la protection des enfants et de l'éducation, au sein de toutes les unités du CMC-FDP ;
- xii. S'assurer que les enfants sont protégés contre les traitements cruels, inhumains et dégradants, dans toutes circonstances ;
- xiii. Instruire tous les organes politiques et militaires, et donner des directives nécessaires aux commandants et combattants pour veiller au respect de la mise en œuvre et l'application de cette **Déclaration**. A prendre des mesures nécessaires pour assurer la diffusion de la présente à tous hommes de troupes affectés aux différentes unités ;

- xiv. Que les commandants et autres supérieurs militaires ou politiques soient responsables de leurs subordonnés. Et en cas de non-conformité nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour mettre fin immédiatement aux violations, ouvrir des enquêtes appropriées et imposer des sanctions aux auteurs, conformément aux normes internationales.
- xv. Cette Déclaration complète et renforce les différents autres engagements que prendrait, dans la mesure du possible, notre mouvement dans le cadre de notre collaboration avec Appel de Genève pour la protection des civils en général, ainsi que celle des enfants et de l'éducation, en particulier.

Ainsi fait à RUTSHURU, le 02/04/2021

Pour le CMC-FDP

Jules MULUMBA

Porte-Parole et Président



Sanctus NKUBA DOMINIQUE

Général Major et commandant suprême

